

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
création de la Haute Ecole de la Province de Liège et
reconnaisant et admettant aux subventions les formations
organisées par cette Haute Ecole**

A.Gt 19-07-2007

M.B. 09-01-2008

modifications :

A.Gt 18-07-08 (M.B. 02-09-08)

A.Gt 14-05-09 (M.B. 16-09-09)

A.M. 07-11-11 (M.B. 19-12-11)

A.M. 05-07-12 (M.B. 02-08-12)

A.M. 19-07-12 (M.B. 05-09-12)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles notamment ses articles 20, 61, 62, 63 et 64;

Vu la proposition de fusion déposée par les Hautes Ecoles Rennequin Sualem, Léon-Eli Troclet et André Vésale en date du 20 mars 2007;

Vu la transmission, par le Gouvernement de la Communauté française, de la proposition de fusion des Hautes Ecoles Rennequin Sualem, Léon-Eli Troclet et André Vésale, au Conseil général des Hautes Ecoles, en date du 28 mars 2007;

Vu l'avis favorable du Conseil général des Hautes Ecoles en date du 24 mai 2007;

Considérant que toutes les formalités préalables requises ont été remplies et qu'il n'existe aucun motif de s'opposer à cette fusion;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve la fusion des Hautes Ecoles de la Province de Liège Rennequin Sualem, Léon-Eli Troclet et André Vésale.

Article 2. - La nouvelle Haute Ecole ainsi constituée est dénommée « Haute Ecole de la Province de Liège ».

Le siège social de la nouvelle Haute Ecole est fixé à l'Avenue Montesquieu, 6, à 4101 Jemeppe.

Article 3. - La Haute Ecole de la Province de Liège est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2007-2008.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole de la Province de Liège « LEON-ELI TROCLET » à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 5. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole de la Province de Liège « ANDRE VESALE » à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 6. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole de la Province de Liège « RENNEQUIN SUALEM » à partir de l'année



académique 2006-2007 est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur pour la rentrée académique 2007-2008.

Article 8. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

modifiée par A.Gt 14-05-09 ; remplacée par A.M. 05-07-12 ; A.Gt. 19-07-12

ANNEXE

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Paramédicale	Section « Accoucheuse »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Cytologie »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Diététique »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Logopédie »	Liège
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Huy, Liège et Verviers
Type court	Paramédicale	Section « Technologie en imagerie médicale »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Biotechnologies médicales et pharmaceutiques »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Diététique sportive »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Education et rééducation des déficients sensoriels »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Oncologie »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Pédiatrie »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Salle d'opération »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé communautaire »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé mentale et psychiatrie »	Liège



Type court	Paramédicale	Spécialisation « Soins intensifs et aide médicale urgente »	Liège
Type court	Paramédicale	Spécialisation interdisciplinaire « Gériatrie et psychogériatrie »	Liège
Type court	Pédagogique	Section « Normale secondaire » sous-section « Education physique »	Liège
Type court	Pédagogique	Section « Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif »	Seraing
Type court	Pédagogique	Spécialisation « Psychomotricité »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Gestion des ressources humaines »	Liège
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Clinique »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Psychologie du travail et orientation professionnelle »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Assistant en psychologie » - Option « Psychopédagogie et psychomotricité »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Bibliothécaire - Documentaliste »	Seraing et Liège
Type court	Sociale	Section « Communication »	Seraing
Type court	Sociale	Section « Ecriture multimédia »	Seraing
Type long	Sociale	Section « Ingénierie et action sociales » - 2e cycle	Liège (1)
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Agro-industries et biotechnologies »	Theux
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Environnement »	Theux
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Forêt et nature »	Theux
Type court	Agronomique	Section « Agronomie » - Finalité « Techniques et gestion agricoles »	Theux
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biochimie »	Liège
Type court	Technique	Section « Chimie » - Finalité « Biotechnologie »	Liège



Type court	Technique	Section « Construction » - Option « Bâtiment »	Verviers
Type court	Technique	Section « Electromécanique » - Finalité « Mécanique »	Seraing
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité «Informatique industrielle»	Seraing
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Réseaux et Télécommunications »	Seraing
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Technologie de l'informatique »	Seraing
Type court	Technique	Section « Techniques graphiques » - Finalité « Techniques infographiques »	Seraing
Type court	Economique	Section « Commerce extérieur»	Seraing
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option «Banque et finance»	Seraing
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Fiscalité »	Seraing
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Seraing
Type court	Economique	Section « Coopération internationale »	Jemeppe, Seraing et Liège (2)
Type court	Economique	Section « Droit »	Seraing
Type court	Economique	Section « e-business »	Seraing
Type court	Economique	Section « Gestion des transports et logistique d'entreprise »	Seraing
Type court	Economique	Section « Marketing »	Seraing
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Seraing
Type long	Economique	Section « Gestion des services généraux »	Seraing
Type long	Economique	Section « Gestion publique » option « administration nationale et internationale»	Jemeppe, Seraing et Liège(2)
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1er cycle	Liège
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2e cycle	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » 1er cycle	Liège



Type long	Technique	Section « Master en Gestion de Production » - Finalité « Production »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Biochimie »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Chimie »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Construction »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electromécanique »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electronique »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Géomètre »	Liège
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Informatique »	Liège et Seraing

La reconnaissance et l'admission aux subventions d'une formation sur l'implantation correspondante marquée d'un astérisque est soumise à la condition que la Haute Ecole de la Province de Liège organise cette formation dans le cadre d'une convention conclue avec la Haute Ecole libre mosane, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 portant création de la Haute Ecole de la Province de Liège et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

ajoutées par A.M. 05-07-12

Notes



(1) «La reconnaissance et l'admission aux subventions de cette formation sur l'implantation correspondante est soumise à la condition que la Haute Ecole de la Province de Liège l'organise dans le cadre d'une convention conclue avec la Haute Ecole libre mosane, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.»

(2) «La reconnaissance et l'admission aux subventions de cette formation sur l'implantation correspondante est soumise à la condition que la Haute Ecole de la Province de Liège l'organise dans le cadre d'une convention de codiplomation conclue avec la Haute Ecole libre mosane, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.»

